Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéas1à 3 *(En vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)*	ER
1. Extension du cimetière et création d'un colombarium + stationnement(quartier de Longefont)	Commune
2. Création d'un cheminement doux entre le chemin de l'Alembic et chemin existant	Commune
3. Création d'un parking public + espaces verts et publics (entrée ouest du village)	Commune
4. Création d'un stationnement sur les quais de la Grenette	Commune
5. Création d'un parking public (quartier des Pastouriaux)	Commune
6. Création d'une installation ou d'un équipement d'intérêt général ou de service public (quartier des Pastouriaux)	Commune
7. Création d'une voie douce pour relier le futur paking programé quartier de La Croix au centre rural d'animation (village)	Commune
8. Création d'un parking public (quartier de La Croix)	Commune
9. Création d'une voie douce reliant le Champs de Mars au jardin public derrière l'église	Commune
10. Création d'un équipement d'intérêt général ou de service public, d'un parking public + espaces verts et publics dans le cadre du projet "coeur de bourg"	Commune
11. Création d'un équipement d'intérêt collectif ou de service public (la Tourache)	Commune
12. Création de stationnement latéral le long de la Droute de Crest (la Tourache et la Croix)	Commune
13. Création d'un équipement d'intérêt général ou de service public (la Tourache)	Commune
14. Carrefour à créer sur la route de Crest (la Croix-la Tourache)	Commune
15. Elargissement du Chemin des Buis (La Croix)	Commune
16. Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (Tourache)	Commune
17. Création d'une zone de tri sélectif + carrefour (Beaune)	Commune
18. Création d'un carrefour (Beaune)	Commune
19. Elargissement du chemin de Beaune (Beaune)	Commune
20. Rectification du tracé de la RD n°113 (Boisset)	Département
21. Elargissement du chemin des Rossignols	Commune
22. RETIRÉ APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE	
23. Elargissement du chemin des Auches (pour voiture et modes doux)+ carrefour	Commune
24. Création d'une voie entre les chemins des Auches et Malaire	Commune
25. Élargissement du chemin de Malaire avec fossé d'évacuation eaux pluviales	Commune
26. Elargissement du chemin de Malaire avec fossé d'évacuation eaux pluviales	Commune
27. Création d'un bassin de rétention (Moutier)	Commune
28. Élargissement du chemin de Malaire avec fossé d'évacuation eaux pluviales	Commune
29. Elargissement du chemin de Malaire avec fossé d'évacuation eaux pluviales	Commune
Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41-5 *(Fixant des objectifs de mixité sociale)*	ER A
A. Création d'une servitude de mixité sociale (4 logements)	Commune

Zones urbaines
- UA: Zone urbaine dense du bourg
- UB: Zone urbaine récente à dominante d'habitat
- UC: Zone urbaine récente à dominante d'habitat individuel
- UE: Zone d'activité
- UEp: Zone d'activité à constructibilité limitée (stationnement)
- UG: Zone d'équipements publics, ou d'intérêt collectif
- UGp: Zone d'équipements publics, ou d'intérêt collectif à vocation principale d'espace vert ou de loisirs/sport
- UH: Zone d'équipements d'intérêt collectif et d'hébergement
- UT: Zone constructible de loisirs (camping)
- UZ: Zone urbaine récente à dominante d'habitat quartier Tourache

Zones à urbaniser
- AUc: Zone à urbaniser ouverte (opérations d'ensembles et OAP)
- AUs: Zone à urbaniser fermée (en attente amélioration STEP, AEP)
- AUe: Zone à urbaniser ouverte (extension de la zone d'activité)

Zones Agricoles
- A: Zone agricole
- Ap: Zone agricole à valeur paysagère
- Aj: Zone agricole de jardins potagers partagés
- AL: Zone agricole à vocation d'équipements sport-loisirs
- At: Zone agricole à vocation de touristique (STECAL)
- Ae: Zone agricole à vocation économique (STECAL)

Zones Naturelles
- N: Zone naturelle

Éléments patrimoniaux naturels protégés au titre de L.151-23
- Zones humides répertoriées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- boisements
- Haies, alignements d'arbres
- arbres remarquables

Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de L.151-19
- Bâtiment vernaculaire remarquable

Abords des monuments historiques
- Périmètre Délimité des Abords *(SDAP 26 2021)*

Mixité sociale et fonctionnelle
- Emprise au titre de l'article R151-37 du CU, où les rez-de-chaussées devront être destinés au commerce de détail, aux activités de service ou à la restauration.

Risques d'inondation *(source: Porter à Connaissance Etat 2019)*
- Périmètre zone inondable (crue centennale) VOIR PLAN DÉTAILLÉ A PART

Risques de mouvements de terrain
- secteurs à risque

Risques technologiques: Servitudes d'utilité publique relative aux zones de danger autour des canalisations de transport de matières dangereuses
- SUP1 et I3 Canalisation de transport gaz
- SUP 1 et I1b Canalisation de transport d'hydrocarbures

Bâtiments pouvant changer de destination
- Bâtiments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site (L.151-11).

Schéma d'orientation des Déplacements Routiers (SODer)
- RD XXX — numéro de la voie
- XmXX — taille de la plateforme
- XXm / XXm — marge de recul habitation (axe de la voie) / marge de recul autres (idem; exeptions figurant à l'article L.111-1-4 du CU à prendre en compte)
- intervalle dans laquelle s'applique la marge de recul

À titre d'info
- Sièges d'exploitation agricoles
- Cotisant solidaire
- Elevage
- Construction non cadastrée
- Périmètres d'éloignement des élevages
- Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Commune de GRANE (26)

Révision du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE

PIÈCE n°4b

vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2021

urbArchi AMUNATEGUI ARCHITECTES - URBANISTES	Dessiné le 8 septembre 2021	Projet arrêté le : 28 janvier 2020
		Projet approuvé le : 26 octobre 2021
Eco-Stratégie EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE	Echelle: 1/2500e	Dépôt en préfecture le: